



## COMPTE RENDU GT CAPD (15/02/18)

### Les élus du personnel FO vous informent :

1/ Congé formation professionnelle  
3/ Départ stage long CAPPEI  
5/ Temps partiels 2018-2019

2/ Liste d'aptitude DE  
4/ Promotions 2017-2018  
6/ Mouvement 2018

### Congé formation professionnelle

380 demandes ont été enregistrées par les services de l'IA 13.



Un classement a été établi dans 4 tranches d'ancienneté (3-10 ans, 10-20 ans, 20-30 ans, plus de 30 ans).

Le barème appliqué (AGS + bonification pour renouvellement de demandes successives) a permis de départager les collègues pour **20 départs possibles**.

Tranche + de 30 ans : 2 départs.

Tranche 20-30 ans : 7 départs.

Tranche 10-20 ans : 10 départs.

Tranche 3-10 ans : 1 départ.

FO a dénoncé cette année encore le **faible taux de satisfaction (5.26%)** et l'insuffisance des moyens octroyés pour notre département. Le ministère a d'autres priorités que la formation professionnelle !

Il n'est pas concevable que des collègues après 7, voire 8 demandes consécutives ne puissent toujours pas prétendre à un départ en congé formation professionnelle.

**Les délégués du personnel SNUDI-FO 13 ont prévenu les collègues dont nous avons les dossiers. Nous restons à votre disposition pour vous préciser votre classement.**

**La CAPD du 15 mars entérinera les décisions officielles de départ en congé formation.**

### Liste d'aptitude Direction école



Suite aux demandes d'inscription sur liste d'aptitude à la direction d'école, les entretiens en commission se sont déroulés en janvier. Nous constatons une baisse des avis défavorables rendus par les IEN ou les commissions.

Nous avons encore rappelé l'extrême motivation des personnels postulant à une direction, et qu'il était inacceptable de refuser des candidats alors que plusieurs directions restaient vacantes à chaque mouvement.

**Les avis divergents (IEN et commission) seront présentés et discutés à la CAPD du 15 mars.** Le SNUDI FO se tient à votre disposition pour défendre votre dossier.

**Les délégués du personnel SNUDI-FO 13 ont prévenu les collègues dont nous avons les dossiers. Nous restons à votre disposition pour vous préciser votre classement.**

**La CAPD du 15 mars entérinera les décisions officielles d'accession à la LA Direction**

### Stages longs CAPPEI



**33 départs possibles en stage ex-CAPASH l'an prochain : 10 en SEGPA, 10 en ULIS D et 13 en RASED E**

Le SNUDI FO a défendu des dossiers permettant d'inscrire sur la liste des collègues ayant obtenu un avis défavorable de leur IEN, et d'augmenter le nombre de collègues en liste complémentaire...

**Les délégués du personnel SNUDI-FO 13 ont prévenu les collègues dont nous avons les dossiers. Nous restons à votre disposition pour vous**

**préciser votre classement.**

**La CAPD du 15 mars entérinera les décisions officielles de départ en stage CAPPEI**

## Promotions 2017-2018



Avec PPCR, le rythme d'avancement des promotions est désormais unique. Des accélérations de carrière sont possibles, pour 30% des collègues, aux 6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelon.

Les organisations syndicales ont reçu le listing des promouvables et des promus qui sera présenté à la CAPD du 22 février.

**Les délégués FO ont obtenu que la CAPD puisse se tenir avant les opérations du mouvement** car de nombreux collègues attendent leur

promotion, rétroactive au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour pouvoir partir en retraite au 1<sup>er</sup> sept 2018 avec l'ancienneté acquise dans le nouvel échelon obtenu.

Les accélérations de carrières pour le passage au 7<sup>e</sup> et au 9<sup>e</sup> ont été proposées **sur la base du barème utilisé les années précédentes**, comme le revendiquait FO.

Le SNUDI FO conteste la décision du ministère de ne pas prendre en compte la totalité des mois d'ASA non utilisés (avantage spécifique d'ancienneté) pour ces promotions, en amont du 1<sup>er</sup> septembre 2017, date du reclassement de l'ensemble des personnels dans le cadre du PPCR.

*Exemple : Un enseignant promu à l'échelon supérieur au 1<sup>er</sup> octobre 2017 qui bénéficie de 5 mois d'ASA, sera reclassé dans son nouvel échelon au 1<sup>er</sup> sept 2017 au lieu du 1<sup>er</sup> juin 2017. Le Ministère prétend que les 4 mois restants (au-delà de la date du 1<sup>er</sup> septembre) seront pris en compte lors de la prochaine promotion, dans 3 ou 4 ans... Mais que se passe-t-il si le collègue part en retraite avant sa prochaine promotion ? L'ASA sera-t-il perdu ?*

**Pour FO c'est inacceptable : un droit doit rester un droit !**

**Notre fédération syndicale sera reçue au Ministère pour obtenir la garantie d'utilisation immédiate des ASA, notamment pour les collègues partant à la retraite.**

Comme chaque année, le SNUDI FO 13 vous propose de **suivre votre dossier** en nous renvoyant la **fiche de suivi** en pièce jointe ou sur notre site :

→ [format DOC](#)

-

→ [format PDF](#)

### **DERNIERE INFO :**

Le prochain **GT du jeudi 22 février** traitera de la classe exceptionnelle et notamment du rejet de 93 candidatures. **Ce que nous contestons bien sûr.**

Nous allons interroger l'administration sur ces arbitrages et nous vérifierons et défendrons les dossiers que les collègues nous auront transmis.

→ [fiche de suivi classe exceptionnelle 2017](#)

## Temps partiel 2018-2019



**Le serveur sera ouvert du 19 février au 15 mars 2018.**

→ [ICI](#)

Circulaire académique → [ICI](#) Tutoriel IA --> "[Guide d'utilisateur](#)"

## Mouvement 2018



Le memento mouvement est en cours d'élaboration avec les organisations syndicales.

**La parution est prévue pour la semaine du 19 au 23 février**

► **Education accompagnée** : C'est la dernière année pour bénéficier des clauses financières de sortie de l'éducation prioritaire (primes spécifiques). Concernant les points de bonification au mouvement, ils seront encore accessibles aux mouvement 2018 et jusqu'à la révision de la carte de l'éducation prioritaire.

► **ALERTE : Postes fléchés EDIL = nouveaux postes profilés !**

Les écoles EDIL sont des écoles nouvellement labellisées, l'enseignement général doit se faire à terme à 50% en anglais.

Seul le SNUDI FO a soulevé le problème des postes « vacants » qui vont être « profilés » à partir de septembre 2018.

Les enseignants à titre définitif sur ces écoles peuvent y rester, avoir la formation EDIL et obtenir l'habilitation. **Mais tous nouveaux postes vacants ne pourront être obtenus à titre définitif que par des personnels détenteurs de l'habilitation EDIL ou ayant eu un avis favorable en commission.** Ce sont donc à nouveau des postes retirés au mouvement principal pour tous les collègues.

#### ► Postes à profil

Le SNUDI FO s'oppose à la multiplication des postes à profil dans le mouvement. Les collègues directeurs qui souhaitent postuler sur des postes de directions REP+ et directions de 12 classes en REP+ ne devraient pas avoir à passer devant une commission, puisqu'ils disposent déjà de la liste d'aptitude. D'ailleurs, dans la circulaire « mobilité nationale », les directeurs ne rentrent pas dans la catégorie des postes profilés. C'est donc une spécificité départementale que nous dénonçons et combattons.

#### ► Renonciation à son poste

L'administration souhaite restreindre cette possibilité et favorise la participation au mouvement principal. Le SNUDI FO sera présent, comme il l'a toujours été, pour défendre les collègues en situation délicate dans les écoles et permettre de leur trouver une solution satisfaisante.

#### ► Respect des missions des brigades REP+

Le SNUDI FO intervient auprès de l'Administration pour que les missions des brigades REP+ soient exclusivement sur des remplacements de formation en REP+.

Rappelons que les BD REP+ ont été constitués suite à la circulaire Education Prioritaire pour permettre le départ en formation des collègues en REP+.

Les dédoublements des CP et CE1 en REP+ ne peut qu'augmenter le nombre de formations et donc de remplacements nécessaires.

La fermeture de près de 80 postes de brigades par l'administration lors des mesures carte scolaire entraînerait un redéploiement des brigades REP+ sur des missions « hors REP/REP+ », sur des zones élargies.

#### ► Décharge de direction à 33%

Cette année, des directeurs n'ont pas pu bénéficier intégralement de leur décharge hebdomadaire de 33% avec une seule personne nommée sur la décharge, suite à une erreur de l'administration.

**Le SNUDI FO sera vigilant lors des opérations du mouvement pour que leur décharge de 33% soit bien complétée par un seul et même collègue.**

#### ► Postes bloqués stagiaire

La liste des postes est actuellement constituée au niveau des IEN et sera validée par la DSDEN.

Les postes ouverts par la carte scolaire ne devraient pas être bloqués pour des stagiaires.

**Contactez le syndicat si un poste ouvert/bloqué vous empêche de revenir sur un poste dans le cadre d'un repli.**

#### ► Priorités médicales et sociales

Le SNUDI FO a obtenu que les nouvelles situations qui se déclareraient au-delà de la date limite, pourront être prises en compte, notamment dans le cadre du mouvement complémentaire.

***Vous trouverez tous les renseignements mis à jour sur le mouvement sur notre site, à la [partie « mouvement »](#)***

---

#### **Calendrier :**

**Prochain Groupe de Travail classe exceptionnelle :** jeudi 22 février 9h00

**CAPD promotions :** jeudi 22 février 14h

**Résultats des permutations informatisées :** lundi 5 mars

***Le SNUDI-FO 13 se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.***

#### **Contacts de vos délégués :**

Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35    Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17

Muriel LE CORRE – 06.86.93.58.32    René SOUROUX – 06.58.62.18.06

Laurence ROUVIERE – 06.27.02.14.16    Franck NEFF – 07.62.54.13.13

***Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :***

**Ma bonne résolution : *En 2018 : je me syndique au SNUDI-FO 13 !***

